

nous devons nommer : François Boulard, dit Cambrai, François Dormet, dit la Lande, Paul d'Azé, Jacques Hubert, Pierre Magné, Pierre Chantreux dit Tourangeau, François Fortin, dit Pierre Mesle (1). Après l'établissement de ces fiefs, d'autres particuliers allèrent aussi s'établir à la rivière des Prairies, et au bas de l'île, sur les concessions de terres que le Séminaire leur fit à chacun (2). Enfin le 26 décembre 1671, le Séminaire créa un autre fief noble, dont il investit M. Zacharie du Puy, major de l'île, pour qu'il en jouît, lui et les siens, aux mêmes conditions. Ce nouveau fief appelé de Verdun, situé au-delà de la rivière Saint-Pierre, en tirant vers le Saut Saint-Louis, se composait de trois cent vingt arpents de terres, dont M. du Puy avait déjà été mis en possession par le Séminaire, quoique sans contrat.

### III.

Election des fiefs de Boisbriant, d'Ailleboust, de Bellevue, et de Saint-André.

Par l'érection de ces quatre fiefs, y compris celui de la Chine, le centre et le bas de l'île de Montréal étaient mis en état de défense; mais il était surtout important d'en fortifier la tête en établissant des colons sur le bord des lacs Saint-Louis et des Deux-Montagnes, par où les sauvages avaient coutume de descendre pour faire leurs hostilités. M. Dollier y érigea quatre autres fiefs nobles, en faveur de gentilshommes qui avaient fait preuve de zèle et de courage pour la défense du pays. Le 19 janvier 1672, il accorda le premier à un capitaine d'infanterie déjà nommé, M. Sidrac du Gué, sieur de Boisbriant (3). Ce fief, situé au bord du lac des

---

(1) Ce dernier épousa peu après une vertueuse fille de Troyes, Louise Soumillart, conduite en Canada avec deux de ses sœurs, Marguerite et Catherine, par la Sœur Bourgeoys, leur tante maternelle. Louise, dont l'acte de mariage fut passé dans la *maison neuve de la Congrégation*, était fille d'Orson Soumillart, huissier royal à la cour souveraine de Troyes, et de Marie Bourgeoys.

(2) Comme dans les différends qui survenaient entre eux, ces colons étaient obligés de faire venir des sergents de justice du château de Villemarie, éloigné de quatre, cinq et six lieues, les seigneurs de Montréal, au commencement de l'année 1673, nommèrent sergent d'office un habitant de la côte Saint-Martin, appelé Pierre Cabasié, qui fut reçu et institué en titre par M. d'Ailleboust, juge de l'île. C'est ce même Cabasié qui, l'année suivante, fut établi notaire public et se trouve avoir cette qualité dans la liste des notaires de l'île de Montréal.

(3) La plupart des officiers que nous nommerons dans ce chapitre sont qualifiés capitaines, lieutenants ou enseignes au régiment de Carignan, quoique dans plusieurs actes on suppose qu'ils avaient appartenu à d'autres régiments que ce dernier. Ainsi, M. du Gué est dit tantôt capitaine au régiment de Carignan, tantôt au régiment de Montaignu, et enfin au régiment de Chambell, ce qui est peut-être une altération du nom de M. de Chambly, alors commandant des troupes en Canada. On peut supposer de là que ces officiers avaient successivement appartenu à plusieurs régiments, et qu'après avoir quitté le service, ils se qualifiaient du nom de quelqu'un des régiments où ils avaient eu l'emploi. Ainsi, dans les lettres de noblesse pour M. de Contrecoeur, on lit qu'il avait d'abord été capitaine du régiment de Montizon, qu'ensuite il avait servi dans les chevaux-légers de M. de Créquy, et enfin dans le régiment de Carignan dont il avait même eu le commandement dans une campagne.